

France-Lunéville: Street-lighting maintenance services**OJ S 82/2015 28/04/2015****Contract notice****Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Lunéville

Postal address: 2 place Saint-Rémy, BP 90221

Town: Lunéville Cedex

Postal code: 54301

Country: France

For the attention of: M. Lamblin Jacques, maire

E-mail: marches-publics@mairie-luneville.fr

Telephone: +33 383762358

Fax: +33 383762422

Internet address(es):Address of the buyer profile: <http://www.klekoon.com>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Ville de Lunéville

Postal address: 2 place Saint-Rémy BP 90221

Town: Lunéville Cedex

Postal code: 54301

Contact person: Service marchés publics

E-mail: marches-publics@mairie-luneville.fr

Telephone: +33 383762358

Fax: +33 383762422

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Conception, réalisation, exploitation et maintenance des installations d'éclairage public et sportif, des illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et des mises en lumière de la ville de Lunéville.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

Main site or place of performance: Territoire de la ville de Lunéville.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Conception, réalisation, exploitation et maintenance des installations d'éclairage public et sportif extérieur, d'illuminations festives, signalisation lumineuse tricolore et de mise en lumière du patrimoine avec suivi et gestion d'énergie de la Ville de Lunéville (la fourniture de l'énergie est exclue du présent marché). Le marché comprend également: le nettoyage annuel des caméras de vidéo protection, le déplacement trimestriel de radars de vitesse pédagogiques, le relevé mensuel des données ainsi que l'entretien et le dépannage, l'entretien d'une borne escamotable.

II.1.6. CPV code(s)

50232100 Street-lighting maintenance services, 45316110 Installation of road lighting equipment, 71314200 Energy-management services, 34993000 Road lights, 45316000 Installation work of illumination and signalling systems

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Marché global, conclu au sens des dispositions de l'article 73-II du code des marchés publics. Le marché est conclu à prix forfaitaire. Le marché comporte des objectifs de performance en termes d'économie d'énergie, de qualité de reconstruction et de niveau de service pour la maintenance des installations. La mission comprend l'ensemble des prestations de conception, réalisation d'exploitation et de maintenance des installations. Le patrimoine de la Ville de Lunéville concerné par le marché se compose d'environ: 3 732 foyers pour l'éclairage public, les accès et parkings des installations sportives et les mises en lumière du patrimoine - 76 armoires de commande, 14 carrefours équipés en signalisation lumineuse tricolore, 142 motifs individuels d'illuminations festives et 10 ensembles de motifs, 6 installations sportives extérieures éclairées, 77 caméras de vidéo protection, 8 radars pédagogiques de vitesse, 1 borne escamotable.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Conformément aux dispositions du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se laisse le droit de passer des marchés complémentaires, des marchés négociés ou des avenants si cela s'avère nécessaire.

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 96 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Une avance pourra être versée au titulaire dans les conditions définies à l'article 87-II 1. Du code des marchés publics, sauf s'il refuse cette avance. En application de l'article 89 du code des marchés publics, le versement de l'avance est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande portant sur tout ou partie du montant de l'avance. Les parties au présent marché pourront s'accorder pour substituer à cette garantie une caution personnelle et solidaire.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

La collectivité financera le marché sur ses ressources budgétaires propres et par d'éventuelles subventions. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours. Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit pour le titulaire du marché ou les sous-traitants le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai. Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Conformément aux dispositions du code des marchés publics, le marché global fera apparaître, de manière séparée, les prix respectifs de la reconstruction et de l'exploitation et de la maintenance. La rémunération des prestations d'exploitation et de maintenance ne contribuera en aucun cas au paiement de la reconstruction.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat soit individuellement, soit sous forme de groupement solidaire ou conjoint. Toutefois, conformément à l'article 51 du code des marchés publics, en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, ce dernier sera contraint de se transformer en groupement avec mandataire solidaire, lorsque le marché lui aura été attribué. En effet, une telle transformation est nécessaire afin que chacun des opérateurs économiques soit engagé financièrement sur la totalité du marché. Il est interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ainsi qu'en qualité de membre de plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Pièce 1: documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.

Pièce 2: une lettre de candidature présentant le candidat, datée et signée par une personne habilitée à engager le candidat ou le groupement candidat ainsi que le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants.

Pièce 3: la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

Pièce 4: une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics. Les candidats devront utiliser les formulaires Dc1 et Dc2 du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Les formulaires et autres déclarations types sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Pièce 5: déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires dans les domaines concernés par le présent marché au cours des 3 derniers exercices disponibles.

Pièce 6: bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Pièce 7: déclaration indiquant les effectifs moyens du candidat liés aux activités du présent marché et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années.

Pièce 8: déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Pièce 9 :références, en tant que mandataire, de prestations en cours ou achevées ces 3 dernières années pour des marchés de gestion globale avec obligations de résultat dans les domaines concernés pour le présent marché, et appuyées d'attestations de bonne exécution. Ces attestations indiqueront l'année, le montant, le lieu d'exécution et un descriptif quantitatif précis des installations.

Pièce 10: certificats de qualification professionnelles. La capacité du candidat peut être apporté par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. La collectivité accepte toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés. Les opérateurs qui ne sont pas en mesure de fournir les éléments demandés ci-dessus, en raison de leur date récente de création, peuvent prouver leur capacité technique par tout autre moyen.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

competitive dialogue

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number 3: and Maximum number 5

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: Le nombre de candidats est limité au minimum à 3 et au maximum à 5. Cette fourchette a été fixée en considération de la lourdeur et de la complexité de gestion qu'impliquerait une procédure comportant un nombre de candidats plus élevé. Sur la base des pièces remises lors du dépôt des dossiers de candidature, les candidats invités à participer au dialogue seront sélectionnés après vérification de leur aptitude à assurer la réalisation du projet pendant toute la durée du contrat au regard des critères de sélection des candidatures indiqués et pondérés suivants: capacités professionnelles et techniques analysées au regard des documents demandés, capacité à répondre à un marché de type Gestion Globale avec obligation de résultats (30 points), capacités au regard du nombre de références de marchés de Gestion Globale avec obligation de résultats (20 points), moyens techniques et humains dont le candidat dispose pour la réalisation d'un marché de type Gestion Globale avec obligation de résultats (20 points) - par critères, le candidat sera noté de la manière suivante: Très satisfaisant: 100 % des points Satisfaisant: 75 % des points Moyennement satisfaisant: 50 % des points Peu satisfaisant: 25 % des points Non satisfaisant: 0 % des points- capacités financières analysées au regard des documents demandés, capacité au regard du chiffre d'affaires global (10 points), capacité au regard du chiffres d'affaires réalisés dans les domaines concernés par le présent marché (10 points), capacités au regard du montant des fonds propres concernant les prestations auxquelles se réfère le contrat, au cours des 3 derniers exercices (10 points). Par critères, le candidat sera noté de la manière suivante: Acceptable: 100 % des points Inacceptable: 0 % des points.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated yes

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

15S017

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.5.2015 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

1. Justification du recours à un marché global et à la procédure de dialogue compétitif. La collectivité n'est pas objectivement en mesure de définir à elle seule et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins conformément à l'article 36 du CMP.

2. Informations sur la procédure (art. 26, 36, 40, 67 et 73 du CMP) La procédure de dialogue compétitif est une procédure dans laquelle le pouvoir adjudicateur conduit un dialogue avec les candidats admis à y participer en vue de définir ou de développer une ou plusieurs solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle ou desquelles les participants au dialogue seront invités à remettre une offre. Le dossier de consultation sera adressé gratuitement aux candidats admis à participer au dialogue, à l'issue de la sélection des candidatures.

3. Compléments à la rubrique IV.1.2 Modalités d'ouverture des candidatures: les candidatures seront ouvertes et examinées par le pouvoir adjudicateur ou son représentant en application des dispositions de l'article 67 du CMP. Ce dernier dresse la liste des candidats admis à participer au dialogue selon les critères pondérés. Après exclusion des candidats ou des groupements candidats qui ne remplissent pas les conditions posées à la rubrique du présent avis relative aux conditions de participation, la sélection des candidats ou des groupements candidats admis à participer au dialogue compétitif se fera en fonction des critères de classement des candidatures recevables.

4. Conditions de remise des candidatures Les candidatures doivent être transmises avant la date et l'heure limites de réception des candidatures par tout moyen permettant de lui donner une date et une heure certaines, et de façon à garantir la confidentialité de leur contenu à l'adresse indiquée dans le présent avis. Les candidatures qui ne seraient pas remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ne seront pas retenues. Le dossier de candidature pourra être remis soit sur support papier soit par voie dématérialisée selon les modalités suivantes support papier Les plis sont transmis par lettre recommandée ou remis à la Ville de Lunéville contre récépissé avant les dates et heures précisées ci-avant, sous peine d'être renvoyés à leurs auteurs, à l'adresse suivante: ville de Lunéville service marchés publics 2 place Saint-Rémy / BP 90221 54301 Lunéville

Cedex Les réceptions sont assurées du lundi au vendredi de 8:00 à 12:00 et de 13: 30 à 17: 00. Le service est fermé les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés. L'original de l'ensemble des documents constituant le dossier de candidature devra être remis en version papier ainsi que 2 exemplaires sous format Cd ou un Dvd ou support électronique équivalent. Le dossier de candidature devra être remis dans une enveloppe portant les mentions: Nom du candidat ou du groupement "Conception, réalisation, exploitation et maintenance des installations d'éclairage public et sportif, des illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et des mises en lumières de la Ville de Lunéville" "ne pas ouvrir" les candidatures qui ne seraient pas remises dans les délais impartis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixée ne seront pas ouvertes. Envoi dématérialisé Les plis des candidats peuvent être déposés de façon dématérialisée sur la plate-forme (profil acheteur) Klekoon à l'adresse suivante: www.klekoon.com Les pré-requis techniques (équipement matériel, logiciels nécessaires, formats de fichiers acceptés, certificat électronique permettant la signature électronique obligatoire et sécurisée de l'offre par le soumissionnaire) pour le dépôt d'une offre par voie électronique sont précisés sur: www.klekoon.com dans l'espace de réponse aux consultations dématérialisées. Par application de l'arrêté du 15.6.2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics en vigueur, le candidat doit respecter les conditions relatives:

1) Les exigences relatives aux certificats de signature du signataire: Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé. 1er cas: Le certificat est émis par une autorité de certification "Reconnue" Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance, voir détails en cliquant sur le lien ci-dessous: <http://www.dgcis.gouv.fr/secteurs-professionnels/economie-numerique/securite-et-transaction> Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse. 2ème cas: Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance La plateforme de dématérialisation Klekoon accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (Rgs). Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur public. NOTA: Justificatifs de conformité à produire: Le signataire transmet les informations suivantes: la procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé: preuve de la qualification de l'autorité de certification, la politique de certification - le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat: chaîne de certification complète jusqu'à l'ac racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation; l'adresse du site Internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur. 2.) Outil de signature utilisé pour signer les fichiers: Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1: Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme Klekoon. Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

Cas 2: Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur la plate-forme Klekoon, il doit respecter les deux obligations suivantes: Produire des formats de signature Xades, Cades ou Pades. Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité des documents, et ce, gratuitement. Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment: le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice

d'explication et les pré-requis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc). La fourniture d'une notice en français est souhaitée. Le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site etc.). NOTA: Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique. Les candidats qui le souhaitent peuvent adresser à la personne publique une copie de sauvegarde sur support physique numérique ou sur support papier des fichiers transmis par la plate-forme de dématérialisation. Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: "Copie de sauvegarde " avec le titre du marché public. Lorsqu'ils sont accompagnés d'une copie de sauvegarde, les plis transmis par voie électronique et dans lesquels un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde. Lorsqu'un pli a été transmis par voie électronique, mais n'est pas parvenu au pouvoir adjudicateur dans le délai de dépôt ou bien n'a pas pu être ouvert par la personne publique, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans le délai de dépôt. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par la personne publique. Les renseignements d'ordre administratif ou technique devront être adressés à: ville de Luneville service marchés publics 2 place Saint-Rémy / BP 90221 - 54301 Luneville Cedex Téléphone: +33 383762358 Télécopie: +33 383762422 Courriel: marches-publics@mairie-luneville.fr Avec copie par courrier électronique à: Hexa Ingenierie 670 rue Jean Perrin - ZI Doai-Doriginies BP 50101 - 59502 Douai Cedex Téléphone: +33 327974288 Télécopie: +33 327960131 Courriel: jtpolski@hexa-ingenierie.com (Affaire suivie par M. Topolski).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 23.4.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Nancy

Postal address: 5 place Carrière CO 20038

Town: Nancy Cedex

Postal code: 54036

E-mail: greffe.ta-nancy@juradm.fr

Telephone: +33 383174343

Fax: +33 383174350

Body responsible for mediation procedures

Official name: Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges

Postal address: Préfecture de Meurthe-Et-Moselle 1 rue du Préfet Claude Erignac

Town: Nancy Cedex

Postal code: 54038

Telephone: +33 383242565

Fax: +33 383342224

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Introduction d'un référé

précontractuel en matière de contrats et marchés: en application de l'article L 551-1 du code

de justice administrative, pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la date de signature du contrat. Le délai minimal de suspension de la signature du marché est de 16 jours à compter de l'envoi de la notification par voie postale aux entreprises non retenues ou de 11 jours en cas d'envoi de la notification par voie électronique.

Introduction d'un référé contractuel en matière de contrats et marchés: en application de l'article L 551-13 du code de justice administrative, pouvant être introduit au plus tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution de marché - introduction d'un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

23.4.2015